



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Fonds Compétitifs d'Innovation :
Autonomie, redevabilité et performance

PAQ-Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE)

*E-CAPSULE : Etablissement Certifié et Autonome,
Pédagogie moderne et innovante, étudiants
Satisfaits et motivés, formation Universitaire pour
une Large Employabilité*

**Faculté de Pharmacie de Monastir
Université de Monastir**



Termes de référence Recrutement d'un consultant individuel

Domaine3 : Recherche et innovation

Activité A3.1-1 / Lot 2 : Former des experts en management des projets

Aout 2021

1- Cadre de référence

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le « **Projet de modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à l'employabilité (PROMESSE)** ». Cet accord a pour référence la **Loi n°2016-54 du 26 juillet 2016**, portant approbation de l'accord de prêt conclu le 3 mars 2016 entre la République tunisienne et la BIRD (JORT n°62 du 29 juillet 2016, p2347).

Le PROMESSE vise l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et le renforcement de la gestion de l'enseignement supérieur, à travers un fonds compétitif d'innovation pour l'autonomie, la redevabilité et la performance. Il est décliné en projets d'amélioration de la qualité (PAQ), dont une composante « **Développement de la gestion stratégique des établissements d'enseignement supérieur (PAQ-DGSE)** ».

C'est dans le cadre PAQ-DGSE que la Faculté de Pharmacie de Monastir (FPHM) a bénéficié d'une allocation pour la mise en place d'un projet intitulé « **E-CAPSULE : Etablissement Certifié et Autonome, Pédagogie moderne et innovante, étudiants Satisfaits et motivés, formation Universitaire pour une Large Employabilité** », dont l'exécution est prévue sur 18 mois à compter de janvier 2021.

Ce projet se décline en 4 domaines principaux :

- **Domaine 1 : Gestion et gouvernance**
 - Champ 1 : Certification
 - Champ 2 : Autonomie
- **Domaine 2 : Formation et employabilité**
- **Domaine 3 : Recherche et innovation**
- **Domaine 4 : Vie étudiante**

2- Contexte général de l'action

Dans le cadre du **domaine 3 « Recherche et innovation**», la FPHM se propose de **recruter un consultant individuel pour former des experts en management de projets**. Les candidats formés assureront à leur tour l'assistance et l'encadrement des structures de recherche de la FPHM dans la conception, la rédaction, le suivi et l'évaluation des projets structurants, en réponse aux appels d'offres nationaux et internationaux. Sélectionnés parmi le personnel chercheur permanent de la FPHM, ils contribueront activement à la mise en place du système d'appui à l'innovation au sein de la FPHM.

Le consultant sélectionné peut, à sa discrétion et sous son entière responsabilité, faire appel à d'autres experts pour l'assister dans la conception et la réalisation de la présente mission. Dans ce cas, il doit répondre de la qualité de leurs prestations, de même qu'il est l'unique interlocuteur du chef du projet dans l'accomplissement de la mission, notamment la rémunération des sous-traitants qui est à sa charge. Enfin, le consultant accomplira sa mission **sous l'autorité du chef du projet et sera assisté par la commission « Recherche et coopération internationale »** de la FPHM.

Objectif général : mettre en place une démarche d'appui à l'innovation dans la FPHM.

Objectif spécifique : former des experts en management des projets.

Résultat attendu : 15 experts formés dans le management des projets au terme d'une formation de six (06) jours sous forme de séminaires-ateliers.

3- Description de l'action

Public cible : vingt personnes sélectionnées par le comité d'exécution du projet parmi les enseignants chercheurs permanents de la FPHM.

Déroulement : la mission totalise **10HJ**, incluant la conception, la réalisation et l'évaluation de la formation. Elle devra être assurée **entre le 15 octobre et le 15 décembre 2021**, évaluation comprise, selon un planning arrêté d'un commun accord avec le comité d'organisation. Elle se déroule sous-forme de **séminaires-ateliers**, à raison de 6h/j, comme suit :

Séminaire	Thème	Durée
1	Management des projets	2j
2	Réussir une soumission de projets de recherche internationale	1j
3	La propriété intellectuelle : enjeux, bénéfices et méthodes	1j
4	Initiation à la norme l'ISO 56000:2020 pour le management de l'innovation	1j
5	Rédaction d'un projet de recherche	1j

Outre les interventions du consultant, la formation comporte des ateliers pratiques d'application qui représentent au moins le tiers du volume horaire total.

Supports de formation : les documents et supports pédagogiques utilisés par le consultant sont distribués gratuitement aux participants au démarrage du séminaire, en format numérique et papier.

Evaluation : il est prévu une double évaluation de la formation.

- **Test de satisfaction** des participants à la fin du séminaire selon le modèle de la FPHM.
- **Evaluation des connaissances** selon des modalités arrêtées par le consultant.

Données et moyens : la FPHM met à la disposition du consultant un espace de formation dûment équipée, les données relatives aux participants, les équipements informatiques et audiovisuels et les moyens nécessaires à l'exécution de l'activité (impression, tirage, éditions, supports numériques, ...). Le consultant est tenu de mobiliser par ses soins les moyens primordiaux pour sa propre utilisation. Les frais liés à ses déplacements sont à sa charge.

Livrables : ils sont rédigés en français, remis au comité d'organisation en version numérique et papier et visés par le chef du projet.

L1 : note méthodologique définitive détaillant le déroulement de la formation (10 jours après la signature du contrat).

L2 : support pédagogique de formation en format numérique et papier (3j avant le démarrage du premier séminaire).

L3 : rapport final d'évaluation de l'activité (15 jours après la clôture de la formation).

5- Qualifications et profil du consultant

L'expert retenu doit justifier des qualifications suivantes :

- Qualification attestée dans le management de projets.
- Expérience de 5 ans minimum dans la formation.
- Excellentes qualités pédagogiques et aptitudes à créer un environnement d'apprentissage.
- Maîtrise de l'outil informatique et de la langue française à l'oral et à l'écrit.

6- Dossier de candidature

Le consultant individuel admissible, au sens des directives « Sélection et emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale », désirant manifester son intérêt à fournir les services ci-haut décrits, doit adresser au Doyen de la FPHM un dossier de candidature en langue française comprenant les pièces suivantes :

- **Lettre de candidature**, dûment datée et signée.
- **Curriculum vitae** du consultant, faisant état de ses diplômes et retraçant ses principales qualifications et expériences professionnelles en rapport avec la mission.
- **Références récentes (5 dernières années)** et pertinentes en missions similaires avec mention des données utiles (libellé de la mission, pays, période d'exécution, programme, documents utilisés).
- **Qualifications en rapport avec la nature de la mission.**
- **Note méthodologique** (2-3 pages) présentant l'approche à adopter pour la réalisation de l'action.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent parvenir par voie postale (**Monsieur le doyen, Faculté de Pharmacie de Monastir, Rue Avicenne, 5000 Monastir**) ou par dépôt direct au bureau d'ordre la Faculté de Pharmacie de Monastir, au plus tard le **12^e octobre 2021 à 15h00**.

L'enveloppe du dossier doit porter les mentions suivantes :

**« NE PAS OUVRIR / Recrutement d'un consultant individuel
A.3.1.1 / Lot 2 : Formation d'experts en management de projets »**

7- Mode de sélection

La sélection du consultant individuel est faite conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale ». Les consultants individuels appartenant à un bureau ou à un groupement peuvent présenter des candidatures individuelles.

La commission de sélection des candidatures établit un classement selon les critères suivants :

Rubriques	Notation	Score minimum d'éligibilité
Pertinence du CV	25	15
Qualifications en rapport avec la mission	30	18
Expertises similaires	30	18
Approche méthodologique	15	09
Total	100	60

Un PV de classement des candidats sera rédigé et visé par le chef du projet.

Avant son attribution définitive, le contrat est négocié avec le consultant sélectionné en concertation avec le chef du projet. Un PV est rédigé et visé par le chef du projet.

Les négociations portent sur :

- La rémunération du consultant.
- Les conditions techniques de déroulement de l'activité.
- Les délais et le calendrier de mise en œuvre.
- Le programme de formation détaillé.

8- Conflits d'intérêts et confidentialité

Les consultants individuels en conflits d'intérêts, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre d'intention pour la mission. ***En particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la formation.***

Le consultant retenu s'engage à ne pas divulguer les données confidentielles auxquelles il aurait accédé dans le cadre de sa mission. Cette restriction n'est pas limitée dans le temps.